

N° 2026-005

OBJET :

*Création d'emplois non permanents
d'agents techniques pour
accroissement d'activité*

L'an deux mil vingt-six, le 20 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 14 janvier 2026

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, GALLAY Cyrille, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :25
pour :25
contre :00
abstention :00

Procurations ont été données :

- par Mme LEFANT Myriam à BÉARD Patrick,
- par Mme VERMANT Rebecca à M. VINET Philippe.

M. LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il y a lieu de créer 16 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier et temporaire d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de créer 13 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonniers d'activité, à temps complet, sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500 :
 - 1 emploi du 1^{er} avril 2026 au 30 septembre 2026
 - 10 emplois du 1^{er} mai 2026 au 31 octobre 2026
 - 1 emploi du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026,
 - 1 emploi du 1^{er} juin 2026 au 31 octobre 2026,
- décide de créer 3 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet, sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500 :
 - 1 emploi du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027
 - 2 emplois du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027
- précise que le grade de référence de ces emplois est celui d'adjoint technique,
- charge Madame la Présidente de recruter des personnes sur ces emplois.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

